

# Derrière l'huile d'argan, la forêt d'arganiers

Écosystème en péril  
ou terroir forestier domestique ?

*Geneviève MICHON*

*Didier GENIN*

*Mohamed ALIFRIQUI*

*Said BOUJROUF*

*Mohamed SABIR*

*Laurent AUCLAIR<sup>1</sup>*

## Introduction

La forêt d'arganiers du Maroc est aujourd'hui reconnue comme un patrimoine naturel emblématique du pays : l'ensemble de l'arganeraie a été classé comme réserve de biosphère de l'Unesco en 1998 ; son produit phare, l'huile d'argan, a réussi à se placer de façon durable sur la niche commerciale des produits « naturels et ethniques » et bénéficie de la première indication géographique sur le continent africain, et les « savoirs sur l'arganier » viennent d'être classés au Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Peu de forêts dans le monde peuvent se targuer d'un tel succès.

1. Cet article a bénéficié de l'apport des travaux d'un stage de fin d'étude inédit, réalisé en 2013, co-encadré par G. Michon, et M. Alifriqui, et qui a fait l'objet d'un mémoire. Il s'agit de :  
– Baptiste Gervaise, « Esquisse de l'agroforesterie paysanne au Maroc. Les gestions paysannes et la politique forestière » (2013).

Mais en quoi consiste cette forêt d'arganiers ? Fait-elle consensus auprès de tous les acteurs qui s'en sont emparés ?

Les analyses et les discours des écologues, des forestiers ou des développeurs de l'huile d'argan dessinent une forêt qui se révèle fort différente de celle que révèle l'observation des pratiques des populations locales, ce qui amène de nombreuses questions. Comment, par exemple, qualifier d'écosystème « naturel » (comme le font les défenseurs de l'écosystème) une forêt habitée depuis des siècles par des populations qui gèrent les arbres, utilisent leurs produits, cultivent sous ces arbres céréales et légumineuses, et élèvent des troupeaux de petites chèvres qui ont la particularité de grimper dans les arbres pour trouver leur nourriture ? Comment reconnaître les nombreux « usages » que les populations font de l'arganeraie et nier l'existence de toute forme de gestion locale ? Comment continuer à affirmer que les populations locales représentent une menace pour l'arganier, alors que cet arbre est le pivot de leur système de production et le socle de leur mode de vie ? Comment envisager la multifonctionnalité de l'arganeraie dans un contexte où chaque secteur (agriculture, élevage, foresterie, filière de l'huile) ne défend que ce qui lui est propre ?

L'arganeraie rassemble ainsi une multitude de paradoxes dans lesquels naturalité, culturalité, économie, écologisme et patrimonialité se superposent autour d'objets phares que sont les arbres, l'huile ou les chèvres, mais où les aspects plus globaux de fonctionnement de systèmes d'usages et de production, et de gestion locale par les sociétés rurales sont trop souvent absents.

Nous proposons dans ce chapitre d'explicitier la réalité de ces pratiques paysannes qui, depuis l'arbre jusqu'au paysage, gèrent au jour le jour les ressources de l'arganeraie, façonnent les arbres, les écosystèmes et les territoires, et, dans une très large mesure, domestiquent la forêt. Nous questionnerons aussi la façon dont les projets sur l'arganeraie prennent en compte ces pratiques paysannes, ou, au contraire, conduisent l'arganeraie vers des spécialisations diverses potentiellement incompatibles.

## La forêt d'arganiers : patrimoine naturel ou forêt domestique ?

### **Une forêt unique d'un point de vue biologique**

La forêt d'arganiers, unique dans le monde, couvre une surface de plus de 800 000 ha dans le Sud-Ouest marocain. Son espèce dominante, l'arganier (*Argania spinosa* L. Skeels), est une espèce endémique.

La plupart des auteurs considèrent que l'arganier est l'arbre le plus original de l'Afrique du Nord (ALIFRIQUI, 2004). Certains invoquent son intérêt botanique :

L'arganier est le seul représentant au nord du Sahara d'une famille tropicale (les Sapotacées, qui comprend, entre autres, le karité, « arbre à beurre » du Sahel, et de nombreuses espèces des forêts tropicales humides), et il est de ce fait souvent considéré comme un « fossile vivant ». Sa présence au Maroc remonterait au Miocène inférieur, il y a 15 à 25 millions d'années. Issu d'une époque au climat plus humide, il serait le dernier témoin du milieu tropical qui couvrait encore la région à l'aube de l'ère quaternaire (AZIKI, 2006). D'autres louent sa diversité génétique qui lui confère une grande plasticité écologique et lui permet de résister à des conditions écologiques variées, souvent d'une extrême sévérité (BELLEFONTAINE, 2010) : l'arganier prospère sur les côtes atlantiques humides comme dans les vallées arides de l'Anti-Atlas, sur les pentes froides du Haut Atlas comme vers le désert ; il pousse aussi bien sur les sols profonds des vallées que sur les sols squelettiques des pentes montagnardes ; on le trouve depuis le bord de mer jusque vers 1 700 m d'altitude (M'HIRIT *et al.*, 1998). D'autres enfin invoquent sa résistance à la sécheresse : combinant des racines pivot, qui peuvent aller chercher l'eau des nappes profondes, et des racines traçantes qui lui permettent de tirer profit des moindres précipitations, l'arganier peut ainsi peupler les bioclimats arides des confins sahariens (TARRIER et BENZYANE, 2003). Toutes ces considérations confortent l'idée que la forêt d'arganiers est un « patrimoine naturel » aux dimensions aussi bien nationales qu'internationales.

### **Une forêt habitée, parcourue, domestiquée**

Les écrits scientifiques ou les textes destinés au grand public sont unanimes à reconnaître que l'arganier joue un rôle central dans l'économie agricole et pastorale de la région : ses fruits fournissent l'huile d'argan, aujourd'hui de renommée internationale pour ses vertus cosmétiques et alimentaires ; ses fleurs donnent un miel au goût incomparable, son feuillage persistant constitue un fourrage de choix pour les chèvres ; son bois, très résistant, est recherché en construction ou pour le charbonnage, son écorce a des vertus médicinales. L'importance de l'arganier dans la vie domestique locale est déjà mentionnée dans les écrits des anciens voyageurs et savants arabes des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles (EL ALAOUI, 1999) prouvant, s'il le faut, que les interactions entre l'arbre et les populations riveraines ne datent pas d'aujourd'hui et qu'elles ont très largement contribué à configurer ce qu'on appelle la « forêt » d'arganiers.

Cette forêt est aujourd'hui habitée par près de 2 millions de personnes, pour la plupart agropasteurs. Elle est parsemée de villages, de greniers collectifs, de marabouts et de lieux de pèlerinage. Ces agropasteurs ont, au cours des siècles de leur histoire commune avec les arbres, développé des savoirs, des pratiques et des systèmes de gestion sociale qui leur ont permis non seulement de profiter des « bienfaits » de l'arganier, mais aussi et surtout d'inscrire de façon durable leurs modes de production, leurs modes de vie, leurs généalogies et leurs croyances dans cet espace forestier si particulier (NOUAIM, 2005 ; SIMENEL, 2011 a). Cependant, seuls les savoirs et les pratiques associés à la production de l'huile d'argan ont retenu l'attention des agences de développement, sans

qu'aucune référence ne soit faite aux savoirs et aux pratiques qui sous-tendent la gestion de l'arbre et de la forêt au sein des systèmes de production. La richesse et la diversité de ces pratiques, et souvent leur existence même, restent dans une boîte noire (MICHON, 2015), à peine explorée par quelques rares études (BOURBOUZE et EL AÏCH, 2005 ; SABIR *et al.*, 2013 ; GENIN et SIMENEL, 2011). La plupart des auteurs présentent l'arganeraie comme une forêt « naturelle » dans laquelle les activités humaines sont qualifiées non pas de « gestion » (moins encore de « domestication »), mais de « cueillette », et sont accusées de mener à des formes plus ou moins avancées de « dégradation », ce qui justifie la mise en place de mesures de « protection » et de « réhabilitation » (M'HIRIT *et al.*, 1998 ; TARRIER et BENZYANE, 2003).

Qu'en est-il réellement ? La forêt d'arganiers est-elle une forêt naturelle dont l'existence est menacée par les activités des populations riveraines ? Ou une forêt « rurale » ou « domestique » (GENIN *et al.* 2013 ; MICHON, 2015), répondant à des logiques sociales particulières, constituée d'une succession de terroirs singuliers, et dont l'avenir est lié au maintien des pratiques productives et des organisations sociales développées par les populations ?

## Pratiques d'usages et gestion locale de la forêt

### La « domestication » de l'arbre

L'arganier se présente sous les formes les plus diverses (photo 1) : arbres majestueux au tronc bien formé et à la couronne régulière, érigés au milieu des champs d'orge ; arbres des pentes rocailleuses, plus trapus et chétifs, formés de plusieurs troncs courts et tortueux, et dans les branches desquels il n'est pas rare de voir grimper les chèvres ; buissons multicaules ; arganiers des pâturages intervillageois transformés en « rochers verts » par la pression pastorale, retranchés derrière leurs épines pour se transformer en muraille inattaquable, mais qui, pour peu qu'on les laisse tranquilles, savent à nouveau projeter une ou deux branches vers le ciel pour revenir à leur statut d'arbre. Ces formes<sup>2</sup> sont généralement considérées comme des stades de dégradation de plus en plus poussée d'un archétype : l'arganier majestueux monocaule et à large couronne. Elles sont plus rarement envisagées comme des formes issues du travail invisible de dizaines de générations d'agropasteurs, ou comme le signe d'un réel effort de domestication.

2. Mohtar Ba, un ingénieur forestier, a classé ces formes en 17 catégories, allant du « pin parasol » et du « parapluie » à « l'escalier », au « buisson » et au « rocher vert » (BA, 2009).

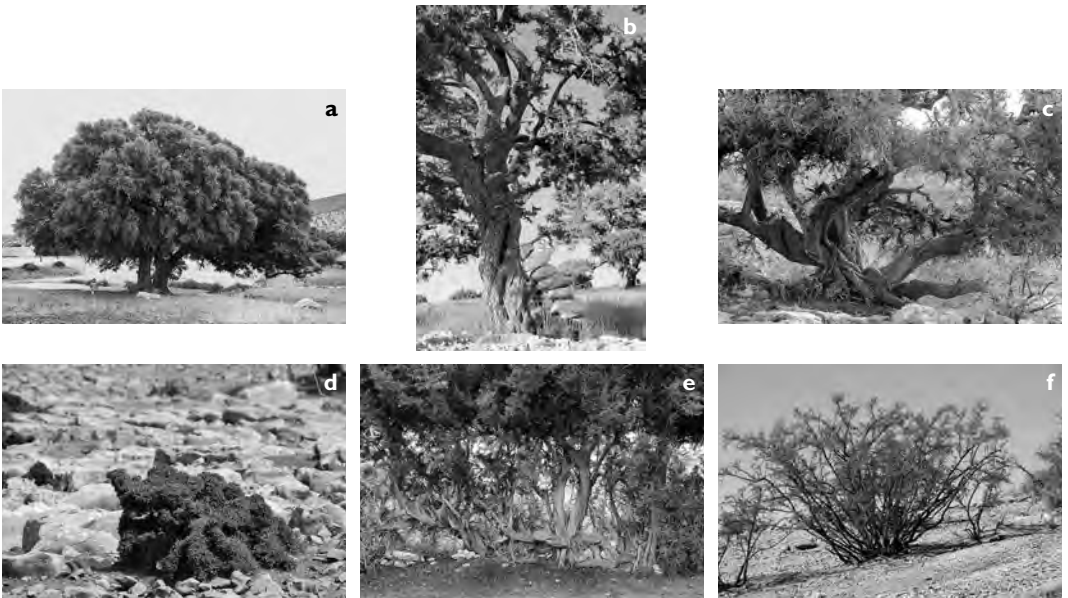


Photo 1

*Les différentes formes de l'arganier. a : un arganier de plein champ ; b : un arganier de parcours monocaule aménagé avec un escalier en pierres ; c : un arganier de parcours à plusieurs troncs ; d : un arganier surpâturé (« rocher vert ») ; e : une haie de troncs d'arganiers tressés ; f : un taillis d'arganier consécutif à une « coupe de régénération » opérée par les services forestiers.*

La domestication de l'arganier est effectivement invisible, car elle ne joue pas sur les registres familiers de la plantation, de la sélection, de la greffe ou du bouturage.

Elle intervient d'abord à travers les pratiques de façonnage des différentes architectures de l'arbre, qui répondent à des usages variés : production de noix, de fourrage, de bois, d'ombre, protection des champs. Ce façonnage comporte des pratiques directes et positives (taillies de formation et d'entretien, sélection des meilleurs producteurs) et des pratiques indirectes (contrôle du pâturage par les chèvres). Il s'appuie sur une connaissance fine des caractéristiques écologiques, architecturales et biologiques de l'arbre. L'arbre monocaule et à grande couronne est sans doute la forme la plus travaillée. Dans les conditions environnementales et agropastorales qui prévalent dans l'arganeraie, un arganier qui germe a peu de chances de devenir un grand et bel arbre : les sécheresses, les insectes et les animaux brouteurs ont vite fait d'endommager le bourgeon terminal et de provoquer des rejets ou des réitérations, tendant à transformer la jeune pousse en taillis. L'arganier ne devient un arbre majestueux que grâce à des opérations répétées de dépressage, d'élagage et d'émondage<sup>3</sup>. Ce travail est surtout pratiqué

3. Ce même type de traitement est décrit aux chapitres 4 (pour les acacias des confins sahariens) et 2 (sur différentes espèces arborées du Haut Atlas). Voir aussi CORDIER et GENIN (2008).

sur les arbres conservés dans les champs. Il vise à la fois une meilleure production de noix, pour la fabrication de l'huile, et la protection des arbres contre les chèvres. Dans les espaces pastoraux, au contraire, certains arbres sont travaillés pour permettre la formation de branches basses et horizontales, de façon à faciliter l'accès de la couronne aux chèvres. Cette taille n'est pas systématique : parfois, le berger se contente de rajouter quelques marches en pierre au bas des troncs pour permettre à ses chèvres d'accéder aux couronnes. Elle permet aussi l'ouverture du houppier, ce qui augmente la production foliaire. Enfin, près des villages, le long des chemins, autour des jardins et des champs, on trouve des haies vives constituées d'arganiers aux branches finement entremêlées. L'apparence désordonnée de la haie camoufle un travail essentiel qui combine la sélection de germinations des graines dans les murets, la courbure des tiges pour encourager les rejets et la ramification basse, et, parfois, un véritable tissage des troncs. Le « travail » des animaux qui passent chaque jour le long de ces haies est encouragé, car il favorise à la fois la venue d'épines sur les branches, la densification du branchage et la nanification des feuilles. Comme pour les « rochers verts », l'arbre produit peu à peu sa propre défense en se transformant en une véritable muraille végétale.

L'arganier n'est pas planté. Cependant, les paysans protègent les germinations naturelles et « entretiennent » des espaces favorables à ces dernières (murets et pierriers des bords des champs). Ils procèdent parfois à une « culture des drageons », ces pousses qui se forment à partir des racines (GENIN et SIMENEL, 2011). Ces pratiques sont essentielles dans la régénération des arbres.

Dans tous les villages, les femmes (qui ont la responsabilité du ramassage des fruits et de la fabrication de l'huile) différencient plusieurs variétés de noix d'après les caractéristiques des coques et des amandons. Cette typologie permet d'identifier chaque arbre et structure la récolte qui a lieu une fois par an en juillet-août (SIMENEL *et al.*, 2009). Ces variétés ne sont pas stabilisées ni reproduites à l'identique, mais leur variété montre qu'il est très probable que, au fil des siècles, les agriculteurs aient exercé une certaine forme de sélection, en particulier dans l'espace des champs (BELLEFONTAINE, 2010).

L'arganier se rattache aussi au monde domestique par son omniprésence dans l'économie des familles et des villages, par les différents droits qui y sont attachés (chaque arganier a un ou plusieurs propriétaires ou ayants droit, et les règles d'accès et de gestion varient en fonction du statut des terres sur lesquelles l'arbre pousse) ou par le caractère social de certains arbres : chaque village possède un ou plusieurs arganiers « sacrés », protégés et respectés par tous. Ces arbres remarquables sont souvent associés, dans des enceintes fermées, à des tombes de saints personnages. Ils font l'objet de rituels pour invoquer la fécondité ou guérir les maladies. La récolte de leurs noix donne lieu à des rituels féminins qui se tiennent à des dates bien précises dans le calendrier agricole (NOUAIM, 2005 ; SIMENEL, 2001 b).

## La « domestication » du paysage et la formation des territoires de l'arganier

La domestication de l'arganeraie s'exprime aussi au niveau des paysages. Elle tient moins aux aménagements humains (terrasses ou cuvettes au pied des arbres, épierrement des parcelles) qu'aux systèmes de pratiques et de droits, et elle est, de ce fait, difficile à déchiffrer. Elle relève de trois types de pratiques. Le premier, agropastoral, vise la recherche d'un équilibre entre culture des céréales, élevage et collecte des fruits de l'arganier. Il détermine deux grandes catégories d'utilisation de l'espace, distinctes mais non exclusives l'une de l'autre : les champs et les parcours. Le deuxième type de pratiques est social et coutumier. Il régit les relations entre cultivateurs et pasteurs à travers un système complexe, qui combine droits privés, droits lignagers, droits collectifs et mises en défens, souvent synthétisé sous l'appellation d'*agdal*\*. Le troisième type se superpose aux deux premiers. Il est lié au statut forestier de l'arganeraie et gère, au niveau technique comme au niveau législatif, la confrontation entre forestiers professionnels et éleveurs. Ces pratiques de domestication du paysage produisent une diversité fonctionnelle de peuplements et de terroirs, structurés par des répartitions spatiales et des temporalités complexes mais complémentaires, qui correspondent à des formes d'adaptation ou de réponse des sociétés locales aux contraintes et aux opportunités auxquelles elles ont à faire face.

L'espace des cultures (qui est aussi celui de la production fruitière : olives, amandes et noix d'argan) occupe les fonds plats et fertiles des vallées ou des pentes parfois aménagées en terrasses autour des villages. Les arganiers y prospèrent sous forme d'arbres de haute tige, relativement distants les uns des autres, gérés pour la production de fruits. Au niveau coutumier, la propriété du sol est en général lignagère, mais l'utilisation et la gestion des parcelles sont à la fois individuelles et familiales : la gestion des cultures et des fruitiers issus de plantations (oliviers, amandiers) relève des individus, mais les ayants droit du lignage se partagent la gestion des arganiers et la récolte des noix. Cet espace de culture joue aussi un rôle non négligeable dans le système pastoral : on y plante des fourrages, on y ramasse les adventices qui sont données au bétail, et, en dehors de la période de culture et de la saison de récolte des noix d'argan, les troupeaux sont autorisés à y pâturer.

Les parcours couvrent les zones non cultivées des territoires villageois. Les peuplements y sont plus denses, mais les arbres plus chétifs. Ces espaces relèvent de la législation forestière, mais une grande partie de cette forêt domaniale est utilisée et gérée, selon les règles coutumières, comme une juxtaposition de patrimoines familiaux et lignagers sans que le forestier s'y oppose formellement. Même s'ils ne sont pas divisés en parcelles bien identifiées, ces parcours sont structurés par une répartition minutieuse des droits d'accès et d'usage, définissant qui peut mener pâturer ses bêtes, récolter les noix d'argan ou ramasser le bois mort pour le feu. Les familles du lignage « propriétaire » se partagent le droit à la récolte des noix d'argan ou du bois de feu. Le pâturage, par contre, y est plus libre, sauf pendant la saison de récolte des noix d'argan, période pendant laquelle

cette arganeraie lignagère est soumise à un régime particulier de mise en défens temporaire que l'on nomme *agdal* et qui s'étale entre mai et septembre. Par extension, on désigne sous le nom d'*agdal* toute cette arganeraie appropriée, en y accolant le nom des ayants droit. Pendant l'*agdal*, seuls les ayants droit des lignages peuvent faire pâturer leur troupeau ou ramasser les noix d'argan. Cette pratique de l'*agdal* (aussi appliquée pour les arganiers des espaces de culture) permet donc d'articuler dans le temps et dans l'espace les principaux usages liés à l'arganeraie, selon le cycle de fructification de l'arbre.

Les espaces éloignés des villages sont des espaces de pâturage collectif plus lâchement appropriés et peu régulés. À la frontière entre deux villages se trouvent les *moucha'a*, où l'on mène les troupeaux pendant la fermeture de l'*agdal*. C'est là que l'on trouve les formes surpâturées d'arganiers. Les *moucha'a* sont des espaces tampons qui permettent de soulager la pression pastorale sur les *agdals* à des moments-clés. Sans *moucha'a*, il y a tout à parier que les *agdals* seraient eux aussi dans un piteux état.

Pour compléter cet aperçu des paysages de l'arganeraie, il faut rajouter les chemins creux, qui permettent le déplacement des troupeaux dans la zone des champs, les *ourti*, parcelles privatives encloses de hauts murs, dans lesquelles on trouve arganiers, oliviers, amandiers, poiriers, arbres à henné, figuiers de Barbarie, et les *agdals* des saints, eux aussi enclos, dont l'usage est réservé aux descendants des saints qui veillent sur le territoire (GENIN et SIMENEL, 2011).

Cette domestication du paysage au niveau coutumier vient se superposer à une autre forme d'appropriation et d'usage de l'espace, constituée par la réglementation forestière. L'arganeraie est en effet placée depuis 1925 sous la tutelle de l'État marocain et soumise depuis 1938 à un régime particulier, qui reconnaît aux populations de nombreux droits de jouissance<sup>4</sup>. La domanialisation est reconnue par les villageois, les bornes posées par les forestiers sont maintenues et respectées, et un équilibre de fait entre loi forestière et droit coutumier s'est installé : les paysans évitent de couper du bois vif, et les forestiers feignent d'ignorer l'appropriation coutumière de la forêt et les pratiques qui lui sont associées. L'État se réserve cependant le droit d'imposer sa logique d'exploitation si le besoin s'en fait sentir : il peut ainsi octroyer des concessions de charbonnage à des professionnels ou procéder à des coupes à blanc, appelées « coupes de régénération », suivies des mises en défens interdisant pendant une quinzaine d'années tout accès aux populations locales. Les peuplements qui résultent de ces opérations ne comportent plus aucun arbre de haute tige, et, même après une vingtaine d'années, restent à l'état de taillis haut. Les villageois craignent ces interventions, qui suivent une logique totalement opposée à la leur et leur confisquent de fait une partie de leurs ressources fourragères et fruitières : le potentiel fruitier des peuplements résiduels est très affaibli, et la structure du taillis interdit aux chèvres l'accès aux couronnes. Cependant, cette

4. Cueillette des fruits, utilisation de la forêt comme parcours pour les troupeaux, ramassage du bois mort, coupe de branchage pour les clôtures, coupe de bois de chauffage, de charbonnage et de service à usage domestique, utilisation du sol pour les cultures.



emprise des forestiers s'exerce surtout sur les espaces éloignés des villages, sur lesquels la demande pastorale locale reste faible. Ainsi, si dans l'esprit de la loi l'arganeraie est soumise au code forestier et ponctuellement gérée selon des logiques typiquement forestières, son utilisation au quotidien relève plus de l'ordre domestique que de l'ordre forestier (photo 2 hors-texte).

### **Diversité des terroirs**

Si ces schémas de domestication des arbres et du paysage se retrouvent de façon continue dans toute l'arganeraie, les conditions du milieu, l'histoire des peuplements humains et de leur économie, ainsi que les particularités locales des systèmes agraires déterminent, du nord au sud et d'est en ouest, des différences dans la structuration des terroirs de l'arganeraie. Dans le Haut Atlas, par exemple, on retrouve peu d'arganiers au fond des vallées : l'irrigation favorise les cultures annuelles et l'olivier, et l'arganier se cantonne aux pentes, sous forme de forêts plus ou moins ouvertes, parfois associées au chêne vert et au caroubier, exploitées pour les parcours. Vers Smimou (région d'Essaouira), où les vallées sont plus larges, l'arganier se retrouve dans les champs, associé à des plantations d'oliviers et d'amandiers, et sur les pentes sous forme de parcours, associé ici au thuya. Sur les contreforts de l'Anti-Atlas ou sur les hautes terres du pays Aït Ba'amrane, les champs s'égaient dans des parcours où l'arganier côtoie les euphorbes. Dans la région de Sbouya-Mesti (une des régions les plus méridionales de l'arganeraie), l'arganier avait disparu suite à d'intenses coupes pour le charbonnage, mais on le voit réapparaître au milieu des plantations de figuiers de Barbarie, qui constituent une protection des rejets contre le pâturage et participent à une amélioration des conditions trophiques du milieu (GENIN, 2015). Dans les vallées étroites du Jbel Kest, les arganiers viennent s'inscrire sur les plus belles terrasses (aujourd'hui en grande partie à l'abandon) du Sud marocain et, dans la large vallée des Ameln, les oliviers et les palmiers des oasis villageoises côtoient des arganiers majestueux, dont la taille s'amenuise au fur et à mesure que l'on s'élève sur les pentes. Plus au sud, déjà dans le Sahara, l'arganier, chétif et surpâturé, mais avec parfois quelques gros individus rescapés, est confiné aux berges des oueds temporaires, l'élément forestier dominant est ici l'acacia.

## **L'arganeraie en devenir : un compromis entre local et global**

L'histoire de l'arganier montre l'importance de l'entrelacement entre forces politiques et forces économiques globales sur les dynamiques locales de la forêt domestique.

L'évolution largement régressive de l'arganeraie au cours des deux derniers siècles<sup>5</sup> est attribuée aux « pratiques humaines », et surtout au pastoralisme. S'il est vrai qu'une pression pastorale importante et non régulée peut mettre localement en danger la survie de la forêt, accuser les chèvres et leurs bergers d'être les principaux ennemis de l'arganier est un peu hâtif. D'abord, nous l'avons vu, parce que les pratiques de gestion visent à la durabilité du système agropastoral et l'assurent en grande partie. Ensuite, parce que les troupeaux des familles sont en général de petite taille, et que les bergers réduisent leur effectif lorsque les épisodes de sécheresse sont trop prononcés. Le compartiment forestier le plus exposé est certainement le sous-bois : la combinaison du pastoralisme et de l'accélération des cycles de sécheresse entraîne la disparition des espèces fourragères herbacées ou buissonnantes et provoque une diminution certaine de la biodiversité. Cependant, la principale menace pastorale ne vient pas des troupeaux de l'arganeraie, mais de grands propriétaires urbains qui, en saison sèche, déversent par camions entiers des troupeaux de milliers de têtes. Il s'agit de moutons, qui détruisent le sous-bois rare de la forêt, ou de chameaux, qui, de par leur taille et leurs besoins nutritionnels, mutilent les arbres. Le poids social, économique ou politique des propriétaires rend ce néo-nomadisme pastoral difficile à réguler sur le plan local, car les villageois n'ont aucun moyen légal d'agir contre ces incursions dans leur domaine coutumier. La régulation ne peut s'établir qu'au niveau régional ou national.

L'état de l'arganeraie d'aujourd'hui est aussi la résultante d'un processus historique dans lequel se combinent les effets du climat, avec une tendance de plus en plus marquée vers des sécheresses prolongées et répétitives, et ceux des grandes politiques de gestion des terres et des ressources forestières. Deux dynamiques sont ici à mentionner. La première concerne l'utilisation intensive de l'arganeraie pour la production de charbon de bois, entre 1917 et 1960. Plusieurs centaines de milliers d'hectares d'arganiers ont été coupés pour approvisionner les grands centres urbains, et les paysages portent encore la marque de cette exploitation : la plupart des peuplements actuels sont constitués d'arbres à plusieurs troncs, issus des recépages qui ont suivi ces coupes à blanc. Dans les zones les plus fragiles, l'arganeraie ne s'est pas reconstituée, et il ne reste que quelques arganiers épars qui prouvent qu'autrefois le paysage était forestier. La seconde dynamique est liée à l'intensification de la céréaliculture et à l'extension des cultures de rente, qui ont constitué la principale cause de défrichement massif de l'arganeraie sur les trente dernières années. Contrairement à l'agriculture vivrière, peu mécanisée, qui accepte l'ombre de l'arganier, où les labours peu profonds n'abîment pas les racines des arbres, et où l'aménagement de terrasses permet une meilleure gestion de l'eau (qui profite aussi aux arganiers conservés au milieu des champs ou sur leur bordure<sup>6</sup>),

5. Selon certains auteurs, l'arganeraie aurait perdu en un siècle la moitié de sa surface (TARRIER et BENZYANE, 2003).

6. On voit d'ailleurs dans certaines vallées de l'Anti-Atlas, où l'exode rural a entraîné l'abandon de ces terrasses, combien cet aménagement est favorable à la régénération de l'arganier et à la reprise de la forêt. Romain Simenel a par ailleurs suggéré que les forêts sanctuaires d'arganiers qui bordent les frontières montagneuses du pays Aït Ba'amrane doivent en partie leur existence aux anciens aménagements agricoles et à l'enrichissement du sol qui leur est lié (SIMENEL, 2011 b).

la céréaliculture intensive et mécanisée considère l'arbre comme une menace pour les rendements et un obstacle pour le tracteur. Son imposition à travers les grandes politiques agricoles, dans les plaines du Souss et du Massa en particulier, a entraîné l'élimination de nombreux arbres : le long de la route qui conduit d'Agadir à Tiznit, les arganiers se comptent aujourd'hui sur les doigts d'une main, donnant l'impression que la région a été occupée de tout temps par une vaste steppe, alors qu'elle était jusqu'à il y a peu couverte d'arganiers. La mise en place des périmètres irrigués, l'extension de l'agrumiculture et l'introduction de cultures maraîchères intensives sous serres ont accentué et pérennisé cette destruction, aujourd'hui irréversible (en tout cas sur un pas de temps humain), de l'arganeraie : elles ont non seulement éliminé les arbres, mais épuisé les sols et la ressource hydrique (AZIKI, 2006).

Ces dynamiques de destruction côtoient aujourd'hui des efforts de conservation de la forêt et de patrimonialisation de l'arganier.

La domanialisation de la forêt par l'État constitue sans doute l'entreprise la plus ancienne de contrôle positif de l'écosystème forestier. Mais, même si la législation particulière appliquée à la forêt d'arganiers tient compte des usages locaux, sa logique reste incompatible avec celle des paysans : traitement uniforme des peuplements et focalisation sur le bois côté forestier, traitement individuel des arbres et usage multiple des produits côté paysan ; ou encore ostracisations de la chèvre contre rôle central des caprins, régénération par coupes à blanc, mises en défens longues et application de la loi par la contrainte contre protection des germinations naturelles, mises en défens saisonnières, gestion en bien commun et responsabilisation collective.

Le premier véritable effort de conservation conciliant aspects environnementaux et sociétaux a été mis en œuvre par l'intégration de l'arganeraie dans le réseau des réserves de biosphère de l'Unesco en 1998. Ces dernières sont censées concilier des objectifs apparemment contradictoires : conserver la biodiversité et assurer un développement économique et social aux populations, tout en impliquant ces dernières dans les prises de décision. Elles apparaissent donc comme un dispositif qui convient à l'arganeraie. De ce point de vue, la réserve de biosphère arganeraie (RBA) semble un échec : elle n'a pas su reconnaître la symbiose étroite qui lie l'arganier aux populations locales, ni protéger la diversité des terroirs que l'homme a construits dans l'arganeraie ; elle a au contraire mis en avant, par le truchement des gestionnaires de la nature, la protection d'un patrimoine naturel menacé.

Le second effort de conservation de l'arganeraie, concomitant avec l'établissement de la RBA, a repris un concept d'inspiration libérale en vogue dans le courant des années 1990, suite à la Convention sur la diversité biologique (1992) : « exploiter pour conserver ». L'identification des potentialités de ressources sous-exploitées de l'arganeraie et leur mise en valeur devaient contribuer « d'une part, à préserver la diversité génétique et, d'autre part, à générer des revenus ainsi qu'à favoriser la sécurité alimentaire, notamment au profit des populations pauvres » (GTZ, 2003). Les efforts se sont portés sur l'huile d'argan. Des coopératives féminines, et valorisant le potentiel fruitier local ainsi que les méthodes traditionnelles d'extraction

de l'huile et les savoirs associés, ont été créées en 1996. Les produits issus de ces premières coopératives pouvaient porter la mention de « Produits de la réserve de la biosphère arganeraie ». Vingt ans après, l'huile d'argan est devenue un produit internationalement reconnu, qui génère des profits importants. Elle a obtenu la première IGP sur le continent africain. Mais, bien que ce succès ait été basé sur la démonstration du lien au terroir et à la tradition, les références aux savoirs locaux, à la diversité biologique et culturelle locale, ou aux terroirs, même si toujours mises en avant, s'effacent peu à peu dans le produit fini : le processus d'extraction est mécanisé, et les femmes y sont peu sollicitées ; les noix sont achetées sur un marché globalisé à l'ensemble de l'arganeraie ; et les profits sont surtout captés par des transformateurs privés, qui ont supplanté les coopératives (SIMENEL *et al.*, 2009 ; ROMAGNY et BOUJROUF, 2010). Et si les efforts des paysans se portent de plus en plus sur la production des noix, la forêt d'arganiers n'est ni mieux ni moins bien conservée qu'avant : l'intérêt commercial incite à mieux gérer les arbres dans les champs, mais entraîne aussi l'extension des aires de cueillette vers les zones de pâturage extensif, sans que cette extension s'accompagne des pratiques traditionnelles de gestion des arbres pour les fruits (élagages et tailles de formation). Par contre, on observe de plus en plus fréquemment une faillite des systèmes coutumiers de contrôle, avec l'apparition de vols ou de braconnage. Dans les villages, la chaîne des pratiques techniques et sociales qui entretiennent la productivité des arbres est ainsi souvent rompue. Le succès de la valorisation de l'huile d'argan est donc avant tout un succès commercial, qui a entraîné le déracinement du produit de son substrat socioculturel et territorial.

Le point commun de ces entreprises de conservation/valorisation réside dans l'incapacité des acteurs extérieurs à la forêt domestique à considérer celle-ci autrement que sous l'angle de la naturalité, ce qui efface tout à la fois la réalité d'un arbre largement façonné par l'homme et celle d'une diversité de terroirs organisés autour de l'agriculture et du pastoralisme. La dernière tentative en date est l'inscription au patrimoine immatériel de l'Unesco des « Savoirs sur l'arganier ». Dans le gros dossier qui accompagne cette inscription, pas un mot ou presque sur les pratiques locales sur l'arbre et la forêt : l'arganier reste un « don de Dieu » que les hommes essaient d'utiliser au mieux, pas une espèce domestiquée à travers des siècles d'interactions bioculturelles. Seule la pratique de l'*agdal* est mentionnée. C'est en effet une pratique (relativement répandue au Maroc pour la gestion des ressources forestières et pastorales) qui rencontre de plus en plus de popularité parmi les scientifiques et les gestionnaires (AUCLAIR et ALIFRIQUI, éd., 2012). Mais elle ne saurait à elle seule résumer toutes les pratiques positives mises en œuvre par les paysans pour la gestion et la domestication de l'arganeraie.

## Conclusion

Les initiatives de conservation et de valorisation se réfèrent couramment à la valeur patrimoniale de l'arganeraie et à celle de ses composantes naturelles

(biodiversité, arganier) ou culturelles (produits et savoirs locaux). Cependant, cet argument patrimonial ne suffit pas à infléchir les logiques naturalistes ou commerciales des projets vers une reconnaissance formelle de la nature bioculturelle de l'arganeraie. On observe au contraire ce qu'on pourrait qualifier de détournement patrimonial : le renforcement de l'emprise de l'État et du marché des produits de niche au détriment du renforcement des patrimoines locaux.

L'idéal serait sans doute que le Maroc (et la communauté internationale) reconnaisse l'arganeraie comme patrimoine national (ou de l'humanité) non pas pour le caractère original de l'arganier et les dangers qui pèsent sur une forêt unique au monde, ou pour le caractère unique de l'huile d'argan, mais comme un exemple original de forêt gérée, construite et socialisée par les générations qui se sont succédé : une forêt domestique. Cela donnerait plus de pouvoir aux populations locales et pourrait permettre de mieux contrer les vraies menaces qui pèsent sur l'arganeraie et qui dépendent de politiques agraires et de pratiques de gouvernement donnant la préférence aux investisseurs, ou aux puissants, et aux urbains : la conversion radicale vers une agriculture intensive et capitaliste dans les plaines, le mitage par l'urbanisation et le surpâturage par les grands troupeaux de chameaux ou de moutons.

## Bibliographie

**ALIFRIQUI M., 2004**

*L'écosystème de l'arganier*. Pnud, 124 p.

**AUCLAIR L., ALIFRIQUI M. (éd.), 2012**

*Agdal. Patrimoine socio-écologique de l'Atlas marocain*. Rabat, Ircam Éditions-IRD, 648 p.

**AZIKI S., 2006**

*Éléments pour un débat autour de la réserve de biosphère arganeraie*. Synthèse réalisée pour le Rarba, la GTZ, le Pnud et les organismes marocains.

**BA M., 2009**

*Étude des impacts des usages et pratiques des populations sur les conformations de l'arganier, zone d'Amsitten, province d'Essaouira*. Master Dissertation, Enfi, Salé, Maroc.

**BELLEFONTAINE R., 2010**

De la domestication à l'amélioration variétale de l'arganier (*Argania spinosa* L. Skeels) ? *Revue Sécheresse*, 21 (1) : 42-53.

**BOURBOUZE A., EL AÏCH A., 2005**

L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace. *Cahiers d'agriculture*, 14 (5) : 447-453.

**CORDIER J.-B., GENIN D., 2008**

Pratiques paysannes d'exploitation des arbres et paysages forestiers du Haut Atlas marocain. *Revue forestière française*, 60 (5) : 571-588.

**EL ALAOUI N., 1999**

Paysages, usages et voyages d'*Argania spinosa* (L.) Skeels (IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècle). *Journal d'agriculture traditionnelle et de botanique appliquée*, 41 (2) : 45-79.

**GENIN M., 2015**

*Effet induit des dynamiques de mise en culture du figuier de Barbarie sur la régénération de l'arganier dans une région présaharienne du sud-ouest marocain*. Mémoire de master, Paris, Agroparistech.

**GENIN D., SIMENEL R., 2011**

Endogenous Berber management and the functional shaping of rural forests in Southern Morocco: implications for shared forest management options. *Human Ecology*, 39 (3) : 257-269.

**GENIN D., AUMEERUDDY-THOMAS Y., BALENT G., NASI R., 2013**

The multiple dimensions of rural forests: lessons from a comparative analysis. *Ecology and Society*, 18 (27) [en ligne].

**GTZ, 2003**

*Exploiter pour conserver*. GTZ.

**M'HIRIT O., BENZYANE M., BENCHEKROUN F., YOUSFI S. M., BENDAANOUN M., 1998**

*L'arganier : une espèce fruitière-forestière à usages multiples*. Sprimont, Mardaga.

**MICHON G., 2015**

*Agriculteurs à l'ombre des forêts du monde*. Arles, Actes Sud-IRD Editions.

**MICHON G., NASI R., BALENT G., 2008**

"More than just small-scale forest management". In Buttoud G. (ed.) : *Small-scale Rural Forest Use and Management: Global Policies versus Local Knowledge*, Nancy, AgroParisTech : 149-157.

**NOUAIM N., 2005**

*L'arganier au Maroc, entre mythes et réalités : une civilisation née d'un arbre*. Paris, L'Harmattan.

**ROMAGNY B., BOUJROUF S., 2010**

La ruée vers l'huile d'argan, chronique de la patrimonialisation d'un terroir marocain. *Hespéris Tamuda*, 45 (2010) : 151-166.

**SABIR M., QARRO M., PONETTE Q., LAHLAL A., BENOMAR I., 2013**

*Gestion traditionnelle des systèmes agroforestiers à arganiers*. 2<sup>e</sup> Congrès international sur l'arganier, Agadir, 9-11 décembre 2013.

**SIMENEL R., 2011 a**

*L'origine est aux frontières. Les Aït Ba'amrane, un exil en terre d'arganiers (Sud-Maroc)*. Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme-CNRS Éditions, coll. Chemins de l'ethnologie, 328 p.

**SIMENEL R., 2011 b**

Comment domestiquer une forêt sans les hommes ? Une ethno-écologie historique des forêts d'arganiers du sud-ouest marocain. *Techniques & Culture*, 56 : 224-247.

**SIMENEL R., MICHON G., AUCLAIR L., THOMAS Y., ROMAGNY B., GUYON M., 2009**

L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. *Autrepart*, 50 : 51-74.

**TARRIER M. R., BENZYANE M., 2003**

L'arganeraie marocaine se meurt : problématique et bio-indication. *Revue Sécheresse*, 14 (1) : 60-72.



© IRD/G. Michon



© IRD/G. Michon



© IRD/G. Michon



© IRD/G. Michon

*Photo 2 (chap. 5)*

*Les différents faciès de l'arganeraie. a : les « parcs » agroforestiers : arganiers et champs de céréales ;  
b : la forêt de parcours ; c : le mouchaa, zone tampon entre les villages ;  
d : les parcelles régénérées en taillis par les services forestiers.*

Michon Geneviève, Genin Didier, Alifriqui M., Boujrourf S., Sabir M., Auclair Laurent.

Derrière l'huile d'argan, la forêt d'arganiers : écosystème en péril ou terroir forestier domestique ?

In : Berriane M. (dir.), Michon Geneviève (dir.). Les terroirs au Sud, vers un nouveau modèle ? : une expérience marocaine.

Marseille (FRA), Rabat : IRD, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, 2016, p. 111-124. ISBN 978-2-7099-2243-2